



Mon assureur résilie mon assurance protection juridique

Par **chouchounix_old**, le **22/12/2007** à **18:16**

Bonjour,

Mon assureur résilie mon assurance protection juridique car j'ai déclaré 4 litige depuis 2004.
le motif : "soucieux de maintenir au profit de nos assurés un service d e qualité pour une prime d'un montant compétitif et acceptable et en application de l'article 6.5 des Conditions générales de votre contrat Protection juridique, nous sommes amenés à résilier votre contrat.
Est-ce normal? merci